



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1002 Lausanne

Union des villes suisses (UVS)
Mme Renate Amstutz, directrice
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

dossier traité par M. Jean-Daniel Schläppy, T. 021-315 26 32
notre réf. IdAff 411322 – A.1/2021/82 - In
votre réf. Consultation Complément AP-LMETA

Lausanne, le 14 octobre 2021

Consultation publique sur le complément à la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités - Prise de position de la Ville de Lausanne

Madame la Directrice,

Votre demande adressée le 31 août 2021 au Secrétariat municipal de la Ville de Lausanne, relative à la procédure de consultation mentionnée en titre, à laquelle le Département fédéral des finances (DFF) a invité l'Union des villes suisses à participer, nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Vous trouverez ci-dessous la position officielle de la Ville de Lausanne au sujet de l'AP-LMETA complétée par la disposition transitoire :

- les articles 12 et 13 consacrent le principe d'obligation d'utilisation de services de base. La Ville de Lausanne sera attentive à ce qu'il n'y ait pas de report de charges entre entités qui ne serait pas compensé. Elle s'étonne de l'interprétation en l'espèce limitée du principe constitutionnel laissant une grande liberté au Canton dans l'application du droit fédéral ;
- pour les entités disposant déjà des services de base concernés, il serait plus pertinent de rendre obligatoire l'interopérabilité des services de base existants avec les services de la Confédération plutôt que d'imposer l'utilisation stricte des dispositifs fédéraux ;
- la Ville trouve nécessaire de prévoir un mécanisme de délai de mise en conformité dans le cas de la prononciation d'obligation par le Conseil fédéral de l'application de normes techniques, et ne trouve pas judicieux que des normes organisationnelles puissent être rendues obligatoires ;
- la société eOperations étant de droit privé, elle échappe au mécanisme standard de contrôle de la Confédération, il semble opportun de préciser la façon pour le Conseil fédéral de conserver un niveau suffisant de contrôle dans le cas de ces délégations de tâches auxiliaires ;
- il n'est pas suffisamment précisé les conditions de durabilité et de responsabilité en rapport à l'agenda 2030 auxquelles les sociétés déléguées comme eOperations doivent se conformer ;
- la Ville s'étonne également du calendrier concernant ce projet de loi alors que l'avènement d'une instance administrative numérique suisse, réunion de la Conférence suisse pour l'informatique (CSI) et de eGouvernement.ch, est en préparation ;
- enfin, la Ville de Lausanne est convaincue de la nécessité d'une gouvernance renforcée et uniformisée au niveau suisse en matière de cyberadministration, dans le respect de la relation de proximité avec ses usages et dans la vision stricte d'offrir systématiquement des alternatives et



Ville de Lausanne

Municipalité

un accompagnement inclusifs. Ainsi, la Ville soutient le projet de loi sur le fond et pour tous les autres aspects.

En outre, au sujet de l'agenda Administration numérique suisse (ANS), la Ville de Lausanne a relevé dans sa prise de position du 6 mai 2021 que, dans le cadre du programme de mise en œuvre des éléments de base, plusieurs éléments sont mentionnés comme le eDéménagement, une identité électronique ou le dossier patient. Ils sont importants, mais selon la Ville d'autres éléments semblent aussi essentiels :

- le dossier administratif numérique individuel/d'entreprise ;
- la messagerie administrative sécurisée généralisée ;
- le dossier de santé numérique (et non le dossier patient) ;
- par ailleurs, au regard de la dernière votation sur l'e-ID, il est impératif de veiller à ce que la problématique des données restent totalement en mains publiques.

Pour toute question que vous seriez amené à nous poser au sujet de ces réponses à la consultation, nous vous invitons à contacter M. Jean-Daniel Schläppy, chef du pôle Innovation et transformation digitale du Service d'organisation et d'informatique (SOI).

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique
Florence Germond



Le secrétaire
Simon Affolter